

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Commission nationale de prévention de la torture
Madame Regula Mader
Présidente
Schwanengasse 2
3003 Berne

Delémont, le 26 octobre 2021

Rapport thématique de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) sur la prise en charge médicale dans les établissements de privation de liberté en Suisse (2019-2021)
Prise de position du canton du Jura

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir accordé la possibilité de prendre position sur le contenu du rapport thématique sur la prise en charge médicale dans les établissements de privation de liberté en Suisse.

Comme indiqué dans votre courrier, les constatations et recommandations formulées par votre Commission suite à la visite de la Prison de Delémont ont été reprises dans le rapport thématique. De la sorte, nous nous permettons sur le fond de renvoyer à notre prise de position du 7 septembre 2021, sans qu'il soit ici nécessaire de la compléter.

De plus, nous soutenons votre recommandation adressée au Conseil fédéral tendant à l'introduction de l'obligation d'affilier à l'assurance-maladie toutes les personnes détenues.

Nous regrettons toutefois que seul un résumé du rapport thématique soit disponible en français et qu'il soit nécessaire de consulter le rapport complet en allemand afin de prendre connaissance de toutes les recommandations formulées par votre Commission.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Nathalie Barthoulot
Présidente


Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'État

